

Conseil de l'École Doctorale TESC du 2 Février 2023 (14 h – 17h) D155

14 Présents : Martine Joly, Philippe Lemistre, Bertrand Vayssière, Valérie Lafitte-Carbonne , Francine Soncourt , Vanessa Py Saragaglia, Bertrand Vayssière , Pierre Labarthe, Michaël Pouzenc, François Fall, Sandrine Costamagno, Philippe Terral , Margaux Lemaire, Jean Tkaczuk

Excusés : Didier Delhoume, Jean-Marc Luce, Hugues Kenfack, Olivier Brossard, Myriam Guiraud

❖ Organisation du concours pour les contrats doctoraux 2023

1) RAPPEL : résultats du concours pour les CDU 2022

15 candidats auditionnés = 11 CDU attribués (et 4 candidats classés en liste d'attente)

+ 1 CDU co-financé UT2 + Labex sms

⇒ **12 CDU attribués à l'issue du concours 2022**

Sont venus s'ajouter :

-1 CDU IEP cofinancé IEP / Labex SMS

- 1 CDU INP

DONC, au total, pour TESC 14 thèses financées par des contrats doctoraux

+ contrats CNRS, ANR, Cifre...

Etat actuel : Labo présentant des candidatures et nombre de candidatures présentées

CERTOP : 2

FRAMESPA : 4

GEODE : 1

LEREPS : 1

LISST : 4

PLH : 1

TRACES : 2

Labo	CDU obtenus / labo						
	Année						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CERTOP	0	1	0	0	2	1	2
FRAMESPA	3	2	4	3	2	3	2
GEODE	1	1	1	1	0	1	1
LEREPS						0	1
LISST	2	3	3	2	2	3	3
PLH	1	1	0	1	1	1	1
TRACES	2	2	2	2	2	2	2
Total	9	10	10	9	9	11	12

RAPPEL -Composition du jury 2022 :

- Direction de l'ED
- Représentants des unités de recherche et établissements (1 représentant par unité ou établissement)
- 2 représentants des doctorants = observateurs (pas droit de vote)

Désignation de **2 rapporteurs** pour évaluer les candidatures avant les auditions :

- 1 parmi les membres du conseil de l'ED
- 1 rapporteur extérieur à l'ED, proposé à l'ED par les labo et contacté par l'ED

Audition :

Le candidat disposera d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur pour sa présentation (les plaquettes de présentation ne seront pas autorisées).

- Lecture des rapports externe et interne = 5 minutes (*se fait avant l'entrée du candidat*)
- Présentation = 10 minutes
- Questions = 10 minutes

Dépôt des dossiers complets, par voie électronique à l'adresse : responsable.sedoc@univ-tlse2.fr avant le **Mercredi 29 juin 2022, 10h**

Distribution des dossiers aux rapporteurs internes au conseil de l'ED pour évaluation = **Mercredi 29 juin 2022, 16h**

Concours CDU 2023

Date des auditions : le mercredi 5 juillet 2023

Dépôt des dossiers complets, par voie électronique à l'adresse : responsable.sedoc@univ-tlse2.fr avant le **Mercredi 28 juin 2022, 12 h**

Après discussion sur la nécessité de rapporteurs extérieurs :

La décision est prise que désormais le Concours CDU se fera sans rapporteur externe (sauf si nécessité absolu) mais toujours avec 2 rapporteurs internes au conseil de l'ED.

Pour le concours 2023, on peut raisonnablement compter sur 10 CDU (voire 11 ?), les chiffres seront connus au mois de Mai

Une discussion est entamée concernant la répartition du nombre de Cdu accordés à chaque UR et les critères retenus.

Tableau présentant le nombre de doctorants par labo / encadrants HDR

Labo	Inscrits								HDR	
	Année								2021	2022
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2021	2022	
AGIR	3	4	6	6	7	6	8	4	4	
CERTOP	37	29	26	24	31	32	28	17	17	
CRESCO	1	1	1	2	4	6	5	1	1	
FRAMESPA	100	84	82	78	90	100	95	29	28	
GEODE	19	15	12	9	11	9	10	9	9	
LAASP	1	2	4	5	5	6	8	2	2	
LEREPS	16	13	13	16	14	15	16	16	16	
LRA	28	29	36	41	38	34	32	5	7	
LISST	105	98	90	83	82	74	61	47	44	
PLH	21	17	14	15	14	11	10	5	5	
TRACES	59	65	62	63	66	59	54	21	21	

Il est convenu de regarder de plus près :

-la durée des thèses par Laboratoire

-le pourcentage des thèses financées dans les laboratoires.

Les chiffres seront communiqués aux membres du conseil ultérieurement.

Autre critère à retenir ? le nombre de masters UT2 (à demander aux Laboratoires, à l'OVE ?)

❖ **Organisation des Comité Suivi Individuel (anciennement Comité Suivi de Thèse) suite modification arrêté 2016 révisé en 2022**

Quelques rappels :

- Les CSI est maintenant obligatoire dès la fin de la première année de thèse, le rapport CSI obligatoire pour la réinscription du doctorant dès la 1^{ère} réinscription
- Les CSI doivent avoir lieu avant la mi-juillet afin de ne pas bloquer la réinscription des doctorants

La composition du CSI pourra être soumise à l'avis des commissions de thèse des laboratoires. Les UR valideront la composition et enverront la composition validée à l'Ecole Doctorale TESC au plus tard au 1^{er} juin sauf ceux reconduits tacitement.

Chaque UR choisira son mode d'organisation propre pour le passage de ces CSI.

En cas de doute sur la composition, un mail pourra être envoyé à l'Ecole Doctorale TESC pour avis.

Modalités votées par la Commission Recherche d'UT2J, qui doivent servir de base aux discussions dans les conseils d'ED

- Modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité

= proposées par le conseil de l'ED

- L'ED veille à ce que le/la doctorant.e soit consulté.e sur la composition de son CSI, avant sa réunion
- composition du CSI du/de la doctorant.e = idem tout au long de son doctorat
- composition :
- un.e membre non spécialiste extérieur.e au domaine de recherche du travail de la thèse.
- un.e membre extérieur.e à l'établissement.

Les membres du CSI ne participent pas à la direction du travail du/de la doctorant.e.

La Composition du CSI:

- direction de thèse, en concertation avec le/la doctorant.e, => proposition de composition du CSI.

->L'UR est impliquée dans l'ensemble du processus (aspects logistiques et prise en charge des frais)

composition visée par la direction de l'UR et transmise à l'ED qui la valide

PUIS, transmise à la direction de l'ED qui vise la composition du CSI et reçoit le compte-rendu du CSI

- CSI doit comporter au moins 2membres – les mêmes pour toute la durée de la thèse

MAIS de préférence 3 membres

- membres du CSI : titulaires d'un doctorat

- Dont un extérieur au domaine de recherche + un extérieur à établissement (donc UT2)

- nature des documents demandés aux doctorant.e.s et le format de la présentation des travaux :

- cf. état d'avancement de la thèse (donc évolue avec les années).

A Tesc, proposition :

Préparer un formulaire avec nom doctorant, spécialiste de la discipline de la thèse, mention, membre non spé, membre extérieur à l'UT2, date, nom de l'Université à laquelle il appartient

Le président du CSI sera désigné le jour J et c'est lui qui finalisera le rapport signé par tous les membres du CSI.

Le déroulement du CSI

1° étape : présentation de l'avancée des travaux et discussions

2° étape : Entretien avec le/la doctorant.e sans la direction de thèse

Le CSI évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche.

NB : repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste

3° étape : Entretien avec la direction de thèse sans le/la doctorant.e

Le Rapport du CSI

-le CSI formule des recommandations

Le président du CSI transmet un rapport de l'entretien

à la direction de l'ED,

au/à la doctorant.e

et à la direction de thèse

En cas de difficultés :

alerte à l'ED

L'ED prend toute mesure nécessaire relative à la situation du/de la doctorant.e et au déroulement de son doctorat.

Si actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes

C'est l'ED alertée => signalement à la cellule d'écoute de l'établissement contre les discriminations et les violences sexuelles

Un formulaire va être proposé et transmis pour avis aux membres du conseil, avec le tableau. Le site de TESC devra être mis à jour à ce sujet.

Dernière info : cf. Art 16 / Art 19 Bis : nouveauté : le docteur prête Serment. - Page 6

Un doodle va être envoyé pour fixer la date du prochain Conseil de l'ED TESC.

AUTRES DIVERS

-Les élus doctorant.e.s demandent que soit rajoutée la date de la commission des dérogations dans le mail informatif de la date des ouvertures d'inscriptions.

La date de la commission des dérogations de 2023 reste à fixer.

-Nouvelle charte du Doctorat de Toulouse et non plus de UT2J à signer sur Adum par tous les doctorant.e.s et les directions de thèse.

NB : impossible de s'inscrire à la rentrée 2023 sans l'avoir fait.

La séance prend fin à 16h45.